

Faire de la durabilité notre norme en Europe

1. Pourquoi communiquons-nous sur ce sujet ?

Nous exposons tous les moyens par lesquels nous intégrons la durabilité dans la manière dont nous gérons le risque, générons de l'alpha, construisons des portefeuilles et poursuivons la gestion des investissements pour les clients en Europe, afin de contribuer à améliorer les résultats d'investissement pour nos clients. Cette annonce porte spécifiquement sur le règlement de l'Union Européenne relatif à la transparence sur la finance durable (SFDR).

2. Pourquoi la SFDR est-elle importante ?

Nous sommes convaincus que le risque de durabilité et le risque climatique sont des risques d'investissement et que l'intégration des considérations de durabilité dans notre processus de conseil, d'investissement actif et dans les stratégies indiciaires que nous distribuons peut aider les investisseurs à construire des portefeuilles plus robustes et à obtenir de meilleures performances pour nos clients. **La SFDR est un catalyseur clé pour faire progresser l'investissement durable en Europe.** Nous considérons que la standardisation des définitions et des concepts est cruciale pour faire progresser l'investissement durable, les investisseurs recherchant une transparence accrue et des données sur les risques et les opportunités en matière de durabilité.

3. Qu'est-ce que BlackRock a mis en place pour aider ses clients à maîtriser la transition vers des portefeuilles plus durables ?

En 2020, nous avons atteint notre objectif d'une intégration de critères ESG dans 100% de nos portefeuilles actifs et sous conseil, ce qui représente plus de € 2 300 Mds d'actifs à l'échelle mondiale.¹ BlackRock a mis en place l'une des plus grandes plateformes d'investissement durable du secteur (y compris l'une des plus vastes gammes d'ETF), afin d'aider nos clients à agir selon la conviction que les

portefeuilles durables peuvent offrir de meilleurs rendements ajustés du risque.

Aujourd'hui, plus de € 332 Mds d'actifs gérés par BlackRock relèvent des articles 8 et 9 de la SFDR, ce qui signifie qu'ils s'engagent à améliorer les caractéristiques E ou S ou les objectifs durables et à veiller à ce que toutes leurs participations fassent preuve d'une gouvernance solide.¹ Nous élargissons encore la gamme de nos solutions durables, y compris des solutions alignées sur une trajectoire zéro émission nette dans les classes d'actifs indiciaires, actifs et alternatifs.

4. Où BlackRock se situe-t-il en matière de transition des portefeuilles des investisseurs vers des fonds conformes aux articles 8 ou 9 ?

Depuis décembre 2018, nos équipes de gestion de portefeuille appliquent les filtres de référence de BlackRock sur une base « comply ou explain » (se conformer ou expliquer) à chaque nouveau fonds BlackRock lancé en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« EMEA »), au sein de nos processus de gouvernance produit. 63% des fonds lancés et repositionnés en Europe l'année dernière sont conformes à l'article 8 ou à l'article 9, ce qui signifie qu'ils doivent s'assurer que toutes leurs participations dans des sociétés démontrent une bonne gouvernance et s'engagent à améliorer les caractéristiques E ou S.¹

En 2020, pour les fonds relevant du champ d'application de la SFDR, 74% des flux actifs et 38% des flux indiciaires concernaient des fonds relevant de l'article 8 ou 9, soit plus de € 69.5 Mds.¹ Le contexte : en 2018 encore, 6% seulement de nos flux iShares étaient destinés à des fonds qui auraient relevé des articles 8 ou 9.¹

Au cours de l'année dernière, nous avons créé des solutions sur mesure en gestion indiciaire et active conformes à l'article 8, comprenant des filtres de durabilité sur mesure et couvrant plus de € 18,3 Mds d'actifs de clients.¹

Nous avons également élargi l'accès des investisseurs aux indicateurs clés (KPIs) liés à la durabilité dans les principaux outils Aladdin, passant de 75 en 2019 à plus de 1 700 à la fin du premier trimestre 2021.¹

5. Comment puis-je savoir si un fonds particulier relève de l'article 6, de l'article 8 ou de l'article 9 ?

Veuillez contacter votre interlocuteur BlackRock pour plus d'informations.

6. La transition durable est urgente. Que prévoit BlackRock pour faire progresser l'investissement durable pour ses clients européens ?

Nous prenons deux engagements importants :

- 1. La durabilité sera notre norme pour le développement de produits en Europe.** En 2021, nous prévoyons que 70% de nos fonds nouvellement lancés ou repositionnés seront des fonds Article 8 ou 9, et nous nous attendons à ce que cette activité de développement de produits durables continue à se développer au fil du temps.
- 2. Nous sommes en train de revoir nos fonds « Article 6 », afin d'offrir des alternatives conformes aux articles 8 ou 9 à nos clients,** en repositionnant et en lançant des fonds sur notre plateforme pour offrir une opportunité de transition vers les stratégies « Article 8/9 » pour plus de 50% des encours actuels « Article » 6 dans nos gammes phares.

Dans le même temps, nous continuons à viser une performance différenciée avec une intégration ESG essentielle à la génération d'alpha sur l'ensemble de la plate-forme, indépendamment de la classification des articles 6/8/9.

La durabilité est notre positionnement par défaut, mais le choix final restera toujours celui de nos clients. Nous comprendrons que certains clients chercheront des solutions alignées sur les stratégies de l'article 6.

7. La transition de mon portefeuille est complexe. Comment BlackRock peut-il m'aider à faciliter ce processus ?

Nous prenons des mesures spécifiques pour éliminer les difficultés liées aux démarches de transition des clients, en nous associant avec eux pour gérer les coûts et les risques liés à la mise en œuvre des stratégies ESG et en élaborant des solutions telles que des filtres / étiquettes personnalisés et l'alignement sur les ODD (Objectifs de Développement Durable) des Nations Unies.

Nous avons effectué une transition de plus de € 75 Mds en stratégies ESG depuis 2018, et nous investissons dans notre entreprise pour soutenir la demande accrue de ce service.¹

Nous continuerons à investir massivement dans les données, les technologies et l'analyse de la durabilité via notre technologie de pointe Aladdin, qui offre aux investisseurs une transparence sur les caractéristiques de durabilité, en mesurant à la fois le risque physique du changement climatique et le risque de transition vers une économie à faible émission de carbone sur les portefeuilles.

Nous accélérons notre travail avec les fournisseurs d'indices et continuons à insister sur un nombre accru d'indices durables et une cohérence à travers les indices de référence des articles 8 et 9.

8. Les équipes d'engagement actionnarial (BlackRock Investment Stewardship – BIS) de BlackRock se sont résolument focalisées sur la durabilité au cours de l'année dernière. Quel est leur rôle dans ce domaine ?

BlackRock est un gestionnaire actif du capital de ses clients, et nos experts BIS continueront leur dialogue renforcé auprès des entreprises sur les risques matériels, ainsi que les meilleures pratiques pour soutenir la création de valeur durable à long terme.

Nous avons mis à jour nos attentes en matière de d'engagement actionnarial vis-à-vis des entreprises pour 2021, afin d'inclure la diversité au sein des Conseils d'Administration et de l'ensemble des salariés, la compréhension des principales parties prenantes et l'alignement les modèles commerciaux sur le zéro émission nette au niveau mondial d'ici 2050.

Nous avons axé nos priorités d'engagement sur des Objectifs de Développement Durable (ODD) spécifiques des Nations Unies, tels que l'Égalité des sexes et l'Énergie propre et abordable, et nous avons fourni des indicateurs clés de performance (KPIs) au niveau mondial pour chacun de ces objectifs, afin que les entreprises soient conscientes de nos attentes.

Nous continuerons à tenir les directeurs responsables si les pratiques ou les informations des entreprises ne sont pas à la hauteur de nos attentes. En 2020, sur notre univers de 440 entreprises à forte intensité de carbone, nous avons voté contre 64 directeurs et 69 entreprises pour sanctionner un manque de progrès sur la gestion du risque climat, et nous avons mis 191 entreprises «sous surveillance».¹ En l'absence de progrès significatifs, ces entreprises risquent une sanction par vote en 2021.

Nous avons élargi notre univers de surveillance à plus de 1 000 sociétés à forte intensité de carbone dans le monde, représentant plus de 90% des émissions mondiales de type «scope 1» et «scope 2» dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients en actions cotées.¹

Nous constatons également que le soutien aux propositions d'actionnaires joue un rôle de plus en plus important dans nos efforts d'engagement en matière de durabilité. Grâce à notre nouvelle approche des propositions d'actionnaires, au cours du second semestre 2020, nous avons soutenu 92% de toutes les propositions environnementales, après avoir vérifié qu'elles étaient alignées sur la valeur à long terme.

9. Où puis-je obtenir plus d'informations sur ce que la SFDR signifie pour moi et pour mon portefeuille ?

Votre interlocuteur BlackRock sera disponible pour un échange plus détaillé sur les possibilités offertes par l'investissement durable. Avec l'une des plus grandes plateformes d'investissement durable du secteur, y compris l'une des plus vastes gammes d'ETF, BlackRock est bien placée pour aider ses clients à agir selon sa conviction que les portefeuilles durables peuvent offrir de meilleurs rendements ajustés au risque.

¹ BlackRock, 31 décembre 2020

Information sur les risques

Risque de perte en capital. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter et ne sont pas garantis. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats actuels ou futurs et ne doivent pas être le seul facteur à prendre en compte lors du choix d'un produit ou d'une stratégie.

Les variations des taux de change entre les devises peuvent entraîner une diminution ou une augmentation de la valeur des investissements. La fluctuation peut être particulièrement marquée dans le cas d'un fonds à volatilité élevée et la valeur d'un investissement peut chuter soudainement et de manière substantielle. Les niveaux et la base d'imposition peuvent changer de temps en temps.

Jusqu'au 31 décembre 2020, publié par BlackRock Investment Management (UK) Limited, société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA), dont le siège social est sis au 12 Throgmorton Avenue, London, EC2N 2DL, Angleterre, Tél. +44 (0)20 7743 3000. Pour votre protection, les conversations téléphoniques sont généralement enregistrées. BlackRock est un nom commercial de BlackRock Investment Management (UK) Limited. Veuillez vous reporter au site Internet de la Financial Conduct Authority pour consulter la liste des activités autorisées menées par BlackRock.

À partir du 1er janvier 2021, au cas où le Royaume-Uni et l'Union Européenne ne concluraient pas un accord permettant aux entreprises britanniques d'offrir et de fournir des services financiers dans l'Espace économique européen, l'émetteur de ce document est

- BlackRock Investment Management (UK) Limited pour tous les pays hors de l'Espace économique européen ; et
- BlackRock (Netherlands) BV dans l'Espace économique européen.

BlackRock (Netherlands) B.V. est autorisée et réglementée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers. Siège social Amstelplein 1, 1096 HA, Amsterdam, Tél : 020 - 549 5200, Tél : 31-20-549-5200. Numéro de registre du commerce 17068311 Pour votre protection, les appels téléphoniques sont généralement enregistrés.

Toute recherche contenue dans ce document a été obtenue et peut avoir été utilisée par BlackRock pour ses propres besoins. Les résultats de ces recherches ne sont mis à disposition qu'accessoirement. Les opinions exprimées ne constituent pas des conseils d'investissement ou autres et sont sujettes à modification. Elles ne reflètent pas nécessairement les opinions d'une société du groupe BlackRock ou d'une partie de celui-ci et aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre ni une invitation à quiconque d'investir dans tout fonds BlackRock et n'a pas été préparé dans le cadre d'une telle offre.

© 2021 BlackRock, Inc. Tous droits réservés. **BLACKROCK, BLACKROCK SOLUTIONS, iSHARES, BUILD ON BLACKROCK, SO WHAT DO I DO WITH MY MONEY** sont des marques enregistrées ou non de BlackRock Inc. ou de ses filiales aux Etats-Unis et ailleurs. Toutes les autres marques commerciales sont celles de leurs propriétaires respectifs.

373295-FRANCE, BELGIUM-MAR21-FRENCH